



Lotissement communal de la Marre Boutier : Viabilisation et aménagement définitif

La seconde phase d'aménagement du lotissement de la Marre Boutier est terminée !

Suite à la vente des terrains et à la construction des 9 maisons individuelles, ainsi que des 2 maisons "AGES & VIE", les travaux de finition : enrobés, espaces verts et éclairage public, ont été finalisés au printemps.

Le bilan de cet aménagement est positif : de nouvelles familles ainsi que les 8 colocataires d'"Ages & Vie" peuvent désormais profiter pleinement du confort et de la proximité du bourg.

ZOOM SUR...

page 2 & 3

INFOS MUNICIPALES

page 4

**COMPTES RENDUS DES
CONSEILS MUNICIPAUX**

au centre

RETOUR SUR...

pages 5 & 6

INFOS PRATIQUES

pages 7 & 8

En septembre prochain ce sera la rue de la Marre Boutier qui sera intégralement rénovée (réseaux, éclairage public, aménagement de trottoirs) pour la sécurité des piétons et des élèves de l'école Henri Matisse.

Le Conseil municipal de juin examinera le dossier.





Travaux de l'école Henri Matisse.

Le chantier avance et se déroule dans de bonnes conditions.

Les bâtiments se trouvent hors d'air/hors d'eau.

Tous les toits, toutes les portes et fenêtres sont posés.



L'aménagement intérieur est en cours pour la pose des isolations, des cloisons et des sols.

Les élèves, accompagnés de leurs enseignants, passent régulièrement et sont ravis de constater l'évolution de leur nouvelle école.

Remplacement des vitraux de l'église



Les vitraux du clocher de l'église de Bonnemain datant de 1950 présentait des détériorations et devenaient dangereux pour les riverains.

Il a, par conséquent, été voté lors du conseil municipal du 3 mars 2025, le remplacement de ces vitraux, la réfection des entourages en béton pour stopper leur dégradation et le changement de quelques ardoises sur le clocher.



Ce sont les Ateliers HELMBOLD, de Corps-Nuds, spécialistes des vitraux, qui ont été sollicités pour ce chantier.

Cette entreprise Bretonne a déjà été chargée de nombreuses reprises de la rénovation des vitraux de l'église de Bonnemain.

Ces travaux ont représenté un coût de 49 132€ TTC pour la commune.

Le choix des vitraux a été fait dans le but de conserver l'esprit et le style contemporain du clocher.

France Services arrive à Bonnemain!

La Communauté de Communes Bretagne romantique déploie des permanences France Services sur l'ensemble du territoire pour garantir à chaque habitant un accès simplifié aux services publics.

Besoin d'un coup de main pour vos démarches administratives (CAF, impôts, retraite, santé, etc.) ?

Les agents France Services sont là pour vous accompagner, **gratuitement sur rendez-vous**.

Bonnemain accueille une permanence France Services à la mairie aux dates et horaires suivants :

- le 3 juin
- le 1er juillet
- le 5 août
- le 2 septembre
- le 7 octobre
- le 4 novembre
- le 2 décembre 2025

de 9h15
à
12h00

Sur RDV au 02 23 16 45 45 et sur

maison-des-services@bretagneromantique.fr



Dispositif Argent de poche 2025

Le dispositif Argent de poche est ouvert aux jeunes **Bonnemainésiens et Bonnemainésiennes entre 16 et 18 ans**.

Il permet d'effectuer des petits travaux d'utilité sociale et d'amélioration de leur cadre de vie (entretien, espaces verts, services techniques et écoles) pour accomplir des missions diverses.

Les jeunes sont accompagnés d'un tuteur, un employé communal qui les encadre pendant tout le temps de leur activité en contrepartie d'une **indemnisation de 15€ par demi-journée** avec une pause obligatoire.

Cette année 2 créneaux sont proposés :
du 7 au 11 juillet et du 25 au 29 août.



Pour s'inscrire au dispositif veuillez contacter la mairie : 02.99.73.46.39 - mairie@bonnemain.fr



Il fait "Show" à l'école: Tout le monde en scène!

École Henri Matisse: Extension sauvage



Les élèves de l'école Henri Matisse ont eu la chance de pouvoir bénéficier de projets artistiques ambitieux depuis 2022 grâce au partenariat avec la structure Extension Sauvage.

Ainsi la plupart des élèves de l'école ont eu l'opportunité de côtoyer des artistes variés, et les ont vu exercer leur art en résidence à l'école :

- Olga Dukhovnaya et Alexis Hedouin pour « Sauter c'est danser » : danse contemporaine.
- La Collective pour « Le festin souterrain » : écriture, création de costumes, performances artistiques.
- Coline Duval et Léa Marascek pour « Cabane au-dehors » : danse contemporaine et arts visuels.
- Jean-Alfredo Albert pour « Habiter en commun » : environnement et arts visuels.
- Bruce Chiefare pour « Breaker le paysage » : danse hip hop.
- Erwan Lhermenier pour « Mouver les buissons » : musique buissonnière.

Ces projets très coûteux n'auraient pas pu voir le jour sans le soutien financier de la DRAC, de la Communauté de Communes Bretagne Romantique, du Département, de la Commune de Bonnemain, de l'Association de parents d'élèves, de la Coopérative scolaire ainsi que du mécénat privé (Delta Dore).



École Saint-Joseph: La semaine du cirque

Tous les élèves de l'école Saint Joseph se sont initiés aux arts du cirque pendant une semaine sous le chapiteau du cirque Gervais.

Les objectifs étaient variés : découverte du monde du cirque, travail de la motricité, de la concentration, de la rigueur, développement de la confiance en soi, de l'expression orale...

Chaque jour, matin et après-midi, les élèves participaient à des ateliers. Ils ont pu tester le fil, les acrobaties, la boule, le trapèze et le rouleau pour les plus grands.

A partir du jeudi, ils ont choisi une discipline qu'ils ont répétée. Bien sûr, des élèves ont présenté des numéros de clown !

Un très beau spectacle a clôturé la semaine. Les parents, famille et amis ont pu découvrir les talents cachés, voire insoupçonnés des jeunes artistes. De plus, le projet musique des classes élémentaires a été associé à cet événement. Sous la direction de Dominique, intervenante du SIM, les élèves ont présenté différentes versions de chants du cirque.

Merci à l'APEL qui a financé en grande partie ce projet ambitieux et à la municipalité pour avoir autorisé l'implantation du cirque à la Poterie.



Un spectacle solidaire



Rett'n'Roll est une association qui a été créée cette année par la famille TRAMAILLE et ses proches en soutien à Angèle, une jeune fille Bonnemainésienne de 13 ans atteinte du syndrome de Rett et qui présente plusieurs handicaps.

Cette association a pour but d'aider Angèle et sa famille à acquérir le matériel nécessaire afin de faciliter leur quotidien.

La première action de l'association a été d'organiser un spectacle le 27 avril dernier dans la salle des fêtes de Bonnemain.



C'est la troupe Rennaise "La Voie Libre" qui a été sollicitée et qui s'est déplacée gracieusement pour interpréter une comédie musicale s'intitulant "La Furie Des Mers", un spectacle original et décalé.

Le spectacle a été suivi d'un goûter convivial et les bénéfices ont été reversés à l'association.

Une 2eme action sera mise en place le 6 juillet, toujours au profit de l'association et cette fois organisée par Breizh By Cœur pour une sortie moto.

Renseignements : breizhbycoeur@gmail.com.

Contact association : rettnrollangele@gmail.com - 06 68 23 67 71

Si vous souhaitez faire un don pour Angèle, voici le lien : <https://www.helloasso.com>

Remise de dons



Le Cycloclub de Bonnemain créé en 1986 était en sommeil depuis de nombreuses années, le président Yves Le Boul'ch, son secrétaire Marcel Sicot et son trésorier Émile Rault ont donc pris la décision de dissoudre l'association.

Ils ont souhaité faire bénéficier des fonds restants à trois autres associations de la commune.

Une remise de ces dons a été organisée à la mairie le 28 avril dernier en présence de M. le maire et ses élus, la secrétaire de mairie, les différents présidents et membres des associations bénéficiaires avec la présence également des correspondantes de Ouest France et du Pays Malouin. L'association **Rett'n'Roll & Angèle** a reçu un chèque de 1000 €, et les associations des parents d'élèves de nos 2 écoles, l'**A.E.P. Henri Matisse** et l'**A.P.E.L. Saint-joseph**, ont reçu chacune un chèque de 518 €.

De gauche à droite : Bruno JACQUEMIN, Odette LE BOUL'CH, Emile RAULT, Marcel SICOT, Sylvaine HERVEIC, Kaëlle LEFLOCH, Pauline LECUYER, Yves LE BOUL'CH, Julie CARRIC et Marcel PIOT. Devant les présidents des associations : Nolwen MOISAN, Stéphanie BOUVIER, Loïc TRAMAILLE.



Inscription au transport scolaire

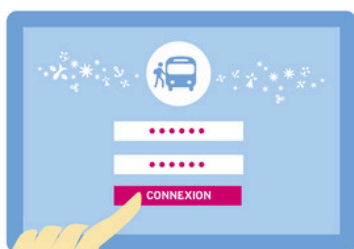


Transport scolaire
BREIZHGO

Inscrivez-vous en ligne sur **breizhgo.bzh**

à compter du 2 juin 2025

Simple & rapide



→ Au-delà du 17 juillet 2025, une majoration de 40 € par famille pour inscription tardive sera appliquée.

→ Photo d'identité obligatoire.

RENSEIGNEMENTS

www.breizhgo.bzh/transports-scolaires

02 99 300 300 Prix d'un appel local

Du lundi au samedi de 8 h à 20 h

Email : antennederennes.transports@bretagne.bzh

RÉGION BRETAGNE
Espace territorial de Rennes-St Malo-Redon
Antenne des transports de Rennes
283 avenue du général Patton I CS 21101
35711 Rennes Cedex 7

Vous devez réaliser l'inscription au transport scolaire de votre enfant, en vous connectant sur le site **breizhgo.bzh** à compter du 2 juin.

Au-delà du 17 juillet 2025, une majoration de 40 euros par famille pour inscription tardive sera appliquée.

Si votre enfant était déjà inscrit l'année passée, vous recevrez un email fin mai vous avertissant de l'ouverture des inscriptions en ligne. En cas de réinscription, les informations concernant votre enfant sont préremplies. Il ne vous reste qu'à les vérifier et à les valider.

Comment réaliser votre inscription en ligne ?

1. Rendez-vous sur **breizhgo.bzh**, rubrique Transports scolaires.
2. Choisissez votre département de résidence puis cliquez sur le lien « Inscription en ligne ».
3. Renseignez une adresse email. Elle vous servira d'identifiant personnel et sera conservée d'une année sur l'autre.
4. Répondez à la question suivante : « un de vos enfants était-il inscrit aux transports scolaires pour l'année 2024 - 2025 ? ».
5. Un email vous sera adressé à cette adresse. Il contient un lien vous permettant d'accéder au formulaire d'inscription en ligne.
6. Remplissez les différents champs du formulaire en ligne, ajoutez une photo d'identité de votre enfant et validez votre demande.

Une fois la demande validée, vous recevrez un accusé de réception par email et vous pourrez accéder à votre espace famille pour suivre l'instruction de votre dossier.



ATTENTION : veillez à bien conserver la carte KorriGo de votre enfant qui lui servira également l'année prochaine.

Les familles peuvent demander la création d'un point d'arrêt sous réserve de certaines conditions qui sont présentées dans le règlement des transports scolaires.

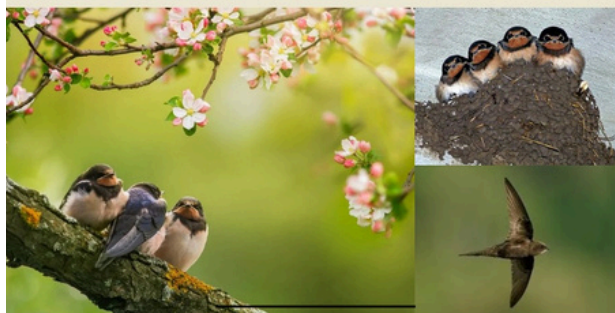
Une page expliquant la création des points d'arrêt est disponible sur le site BreizhGo.bzh.

Vous retrouverez également une page dédiée à la sectorisation des transports scolaires 2025-2026 permettant d'orienter au mieux les familles vers le bon interlocuteur pour réaliser l'inscription.



Un rendez-vous à ne pas manquer !

Venez découvrir et compter les nids d'hirondelles et martinets de votre commune



Cette campagne de sensibilisation et de recensement des nids est animée par quatre associations bretonnes :

GEOCA : contact-geoca@orange.fr
VivArmor Nature : contact@vivarmor.fr
Bretagne Vivante : contact@bretagne-vivante.org
LPO Bretagne : bretagne@lpo.fr

AGIR POUR
LES HIRONDELLES
ET MARTINETS



Plus d'informations :
www.geoca.bretagnevivante.org/pour-les-hirondelles

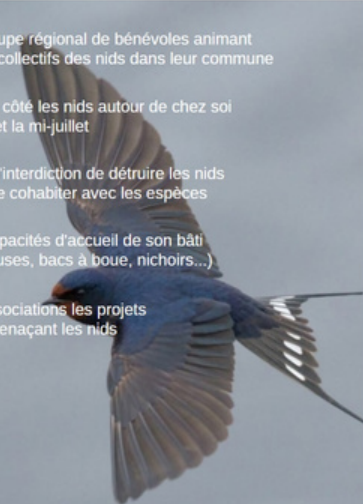


Place de
l'Église
le 21 juin
à 10h



Comment agir pour protéger les hirondelles et martinets ?

- ☒ Rejoindre le groupe régional de bénévoles animant des comptages collectifs des nids dans leur commune
- ☒ Compter de son côté les nids autour de chez soi entre la mi-juin et la mi-juillet
- ☒ Faire connaître l'interdiction de détruire les nids et les moyens de cohabiter avec les espèces
- ☒ Améliorer les capacités d'accueil de son bâti (surfaces rugueuses, bacs à boue, nichoirs...)
- ☒ Signaler aux associations les projets de rénovation menaçant les nids





Bonnemain AGENDA



➔ MAI 2025

31/05 Concours de pêche de la Truite Tamoutaise
Étang de la sablonnière

➔ JUIN 2025

1/06 Braderie A.P.E.L Saint-Joseph
Cour de l'école Saint-Joseph

03/06 Café de l'emploi
Bar Ouf de 8h30 à 11h45 - Place de l'Église

14/06 Fête de la musique du Bar Ouf
Place de l'église

14/06 Prix des lecteurs 2024/2025
à 14h30 - Bibliothèque d'Épinac

21/06 Comptage des nids d'hirondelles et martinets
10h place de l'église

21/06 Fête de la Musique du Comité d'animation
Ancien presbytère

22/06 Fêtes de l'école A.E.P. Henri Matisse
La Poterie

29/06 Kermesse A.P.E.L Saint-Joseph
Cour de l'école Saint-Joseph

➔ JUILLET 2025

6/07 Balade Moto Breizh by Cœur pour Rett 'n Roll & Angèle
Arrivée parking salle des fêtes

8/07 Rando Contée
Départ Ancien presbytère

➔ SEPTEMBRE 2025

6 & 7/09 Stock Car



COMMUNE DE BONNEMAIN

Tous les matins
du lundi au vendredi
de 8h45 à 12h30

Les après-midi
des lundis et vendredis
de 14h à 17h30



2, place de l'église
35270 Bonnemain



02.99.73.46.39



mairie@bonnemain.fr



www.bonnemain.fr



Panneaupocket



Suivez tous les événements
de votre commune sur :



Découvrez les nouvelles fonctionnalités mises à
disposition sur votre application PanneauPocket

Sans publicité | Gratuite | Aucune donnée personnelle



Vous n'avez pas encore téléchargé l'application ?



Scannez le QR code



ou rendez-vous sur votre store



**Panneau
Pocket**

Comm'Une INFO

Tirage : 750 exemplaires.

Directeur de la publication : Marcel Piot.

Comité de rédaction : Julie Carric, Bruno

Jacquemin, Lydie Roncière, Pierre-Yves

Riou-Lebret.

Mise en page : Sandrine Godet Le Guen.

Les associations sont seules responsables

de la publication de leurs articles.



Un Talent Prometteur pour la jeune Bonnemainésienne : Maïwen BOUVIER

Maïwen BOUVIER est une jeune écrivaine bretonne originaire de Bonnemain inspirée par la science fiction, notamment des séries comme "The 100" et "The Society".

Elle a écrit ce livre en s'inspirant de ces œuvres qu'elle apprécie particulièrement. Pour elle l'écriture est un véritable échappatoire.



Devenez acteur de la naissance de son
premier roman en l'aidant à faire de sa
parution prochaine avec les éditions Maia
un succès !

Plus les préventes seront nombreuses,
plus le livre sera promu et diffusé !

**Rejoignez
Maïwen dans
cette aventure
en scannant le
QRcode**





CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 novembre 2024

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : CARRIC Julie, GROSDIDIER Steven, GARZETTA Jean-Pierre,

Absents : MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Pouvoir : GARZETTA Jean-Pierre à JACQUEMIN Bruno

Secrétaire de séance : ESNAULT Alain

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2024

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- A. Décision n° 09/2024 du 17 octobre 2024 :
renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Maître Matthieu BOUYSSONIE, d'une déclaration d'intention d'aliéner sis 25 rue de la Maison Neuve, appartenant à Madame Typhaine BONIFACE et à Monsieur Gilles NEDELEC.

TARIFS PUBLICS 2025

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs publics 2025. Ces tarifs sont à retrouver sur le site internet et en mairie.

CRECHE EVANCIA BABILOU : RESERVATION DE BERCEAUX SUPPLEMENTAIRES

Considérant la baisse du nombre d'assistants maternels et du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur la commune, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la réservation de deux places supplémentaires à la crèche à compter du 1^{er} janvier 2025. Le coût supplémentaire pour la commune, après déduction du

bonus CTG de la CAF, serait d'environ 5 800 € par rapport à 2024.

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE N° 1

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une décision modificative afin d'ajuster certains comptes avant la fin d'année.

FINANCES : OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS EN SECTION D'INVESTISSEMENT 2025

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater, avant l'adoption du budget 2025, certaines dépenses d'investissement, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans la limite des crédits suivants :

- Article 2051 : 2 000 €
- Article 204182 : 13 750 €
- Article 2135 : 2 500 €
- Article 2158 : 12 500 €
- Article 231 : 558 000 €

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI MATISSE : AVENANT N° 2 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE CF CONSTRUCTIONS, TITULAIRE DU LOT 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 2 au lot 2 (déconstruction, gros œuvre) avec l'entreprise CF Constructions d'un montant de 10 326.59 € HT.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI MATISSE : AVENANT N° 1, 2 ET 3 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE LEMONNIER, TITULAIRE DU LOT 1

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants n° 1, 2 et 3 au lot 1 (terrassement-VRD) avec l'entreprise LEMONNIER d'un montant total de 13 443.50 € HT.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI MATISSE : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE QUARK BATIMENTS, TITULAIRE DU LOT 12

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au lot 12 (plomberie, sanitaires) avec l'entreprise QUARK Bâtiments d'un montant de 3 964.19 € HT.

EFFACEMENT DES RESEAUX - PRESENTATION ETUDES APS

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avant-projets sommaires d'effacement des réseaux et de

rénovation de l'éclairage public des rues de la Rousselaie, d'Armorique et de la Marre Boutier pour une participation de la commune de 73 498.04 € sur un total estimatif des travaux de 245 234 €.

PERSONNEL COMMUNAL : INSTAURATION D'UN REGIME D'ASTREINTE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration d'un régime d'astreinte à la salle des fêtes pour gérer le déclenchement du système de sécurité incendie (SSI) lors de la location de la salle le week-end.

PERSONNEL : INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'instauration de l'indemnité horaires pour travaux supplémentaires pour les agents à temps complet de la commune, en cas de réalisation d'heures supplémentaires.

FGDON 35 : RENOUVELLEMENT CONVENTION MULTI-SERVICES

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la FGDON 35 pour une durée de 4 ans pour un montant de 185 € annuel.

REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON DANS LE CIMETIERE DE BONNEMAIN

La procédure de reprise d'une durée de 3 ans étant écoulée, le conseil municipal autorise à l'unanimité la reprise de 19 concessions abandonnées au cimetière communal.

ALIENATION CHEMIN RURAL DE LA ROUSSELAIE

Le chemin rural se situe entre les parcelles cadastrées AB 728, C 483, C 484 et C 1267. Il est actuellement une voie sans issue. Il ne dessert plus de parcelles. De plus, il se retrouve à l'intérieur de la propriété C 484 depuis la pose d'un portail en 2008. Il n'est donc plus affecté à l'usage du public et n'a plus d'utilité pour la commune. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural dit de la Rousselaie.

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE FORESTIER ET ENVIRONNEMENTAL - BASSIN VERSANT DE BEAUFORT

A l'initiative du Conseil Départemental, du syndicat de production d'eau potable Eau Du Pays de Saint-Malo et du syndicat des bassins côtiers de Dol, un aménagement foncier à vocation environnementale est envisagé : ce projet a pour but, outre la restructuration des propriétés

et exploitations agricoles, de mettre en œuvre des mesures destinées à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant alimentant la retenue de Beaufort (captage prioritaire).

Le Conseil Municipal, avec 10 voix pour et 1 abstention (Laurent CITRÉ) demande au Conseil Départemental de diligenter une étude d'aménagement et d'instituer et de constituer une commission inter-communale d'aménagement foncier.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : CARRIC Julie, BOUVIER Stéphanie, GROSDIDIER Steven, GARZETTA Jean-Pierre,

Absents : MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy et LEROUX Béatrice.

Secrétaire de séance : CORMIER René

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2024

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n° 10/2024 du 18 novembre 2024 : renonciation à l'exercice du droit de préemption par suite de la transmission par Notaire du Grand Saint Malo d'une déclaration d'intention d'aliéner un bien sis 3 impasse de la Forge, appartenant à Monsieur Paul CRADDOCK et à Madame Ann WILSON.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI MATISSE : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE SMAP, TITULAIRE DU LOT 9

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n° 1 au lot 9 (peinture, revêtements de sols souples) avec l'entreprise SMAP d'un montant de 4 563.90 € HT.

BUDGET LOTISSEMENT : DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité une décision modificative afin de permettre la constatation du stock final.

TARIFS ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2025 : REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF POUR L'ANNEE 2025

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de fixer à 0,093 € HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1^{er} janvier 2025.

RENOUVELLEMENT ADHESION A L'ASSISTANCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE POUR LE SUIVI ET L'EXPLOITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention pour une durée d'un an.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE: AVENANT A LA CONVENTION RELATIVE AU SERVICE COMMUN DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES AU TITRE DE LA MUTUALISATION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'avenant n°1 à la convention relative au service commun de destruction des nids de frelons asiatiques.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2025

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, CARRIC Julie, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël,
Absent excusé : RIOU-LEBRET Pierre-Yves
Absents : LEROUX Béatrice, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy.
Secrétaire de séance : ESNAULT Alain

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2024

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- B. Décision n° 01/2025 du 6 janvier 2025 : acceptation de l'indemnité de sinistre de la SMACL d'un montant de 5 038.80 € au titre du remboursement des dommages liés à l'évènement du 28 mai 2024.
- C. Décision n° 02/2025 du 16 janvier 2025 : acceptation de l'indemnité de la SMACL d'un montant de 1 440 € au titre du remboursement des honoraires d'avocat relatif à deux contentieux auprès du tribunal judiciaire.

AMENAGEMENTS DE LA RUE DE LA MARRE BOUTIER : PRESENTATION DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'aménager la rue de la Marre Boutier (voie communale n° 16).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'aménagement de la rue de la Marre Boutier estimé à 189 291.88 € HT et sollicite des subventions auprès de l'Etat (DETR) et du Département (Amendes de police).

EFFACEMENT DES RESEAUX - CONVENTION AVEC ORANGE SUR LA PROPRIÉTÉ DES INSTALLATIONS DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer à Orange la propriété des installations souterraines de communication électronique dans le cadre des effacements de réseau.

CHEMIN RURAL DE LA ROUSSELAIE : DESAFFECTATION ET ALIENATION APRES ENQUETE PUBLIQUE

L'enquête publique s'est déroulée du 4 décembre 2024 au 19 décembre 2024.

Trois observations ont été formulées et le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à l'aliénation de cette partie de chemin dit de la Rousselaie avec une recommandation : *la Mairie devra rappeler à Monsieur et Madame PEUVREL que leur propriété s'arrêtera au droit de leur portail et que la partie du chemin restante entre le portail et la voie communale restera dans le domaine public de la commune.*

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désaffecter le chemin rural dit de la Rousselaie, d'une contenance d'environ 160 m² en vue de sa cession, de fixer le prix de vente dudit chemin à 30 € le m² et de mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquérir les terrains attenants à leur propriété.

ACCUEIL DE LOISIRS : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UFCV

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la convention de partenariat avec l'UFCV pour l'année 2025. La participation de la commune pour la gestion de l'accueil de loisirs s'élève à 57 000 €.

Le Conseil approuve également la convention de mise à disposition du personnel communal auprès de l'accueil de loisirs pour les mercredis.

CCAS : SUBVENTION 2025

Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention d'équilibre de 6 000 € au CCAS.

ECOLE SAINT JOSEPH SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025

En application du contrat d'association liant l'Ecole Privée Saint-Joseph et l'Etat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser à l'OGEC une subvention de fonctionnement de **54 809.84 €** pour l'année 2025.

INDEMNITE GARDIENNAGE EGLISE 2025

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser une indemnité de **320 €** à la paroisse de Combourg.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mars 2025

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, CITRÉ Laurent, RONCIERE Lydie, DAUMER Mickaël, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Présente jusqu'à la délibération n° 14_2025 : CARRIC Julie

Absents excusés : BOUVIER Stéphanie, GROSDIDIER Steven

Absents : LEROUX Béatrice, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice, PRIÉ Cathy.

Secrétaire de séance : JACQUEMIN Bruno

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 COMMUNE

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte financier unique de la commune qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 1 057 133.76 €

Recettes : 1 997 693.30 €

Soit un excédent de fonctionnement :
940 559.54 €

Investissement

Dépenses : 765 502.68 €

Recettes : 1 052 126.31 €

Soit un excédent d'investissement : 286 623.63 €

Résultat global : 1 227 183.17 €

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte financier unique de l'assainissement collectif qui fait ressortir les résultats suivants :

Exploitation

Dépenses : 91 216.09 €

Recettes : 305 214.23 €

Soit un excédent d'exploitation de :
213 998.14 €

Investissement

Dépenses : 28 852.31 €

Recettes : 63 771.64 €

Soit un excédent d'investissement de :
34 919.33 €

Résultat global : 248 917.47 €

OBJET DE_13_2025 : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 : LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Toutes les constructions sont achevées, les travaux de 2^{ème} phase (voirie, éclairage public et espaces verts) auront lieu en 2025.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Bruno JACQUEMIN, 1^{er} adjoint, adopte à l'unanimité le compte financier unique du lotissement qui fait ressortir les résultats suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 109 112.58 €

Recettes : 302 701.07 €

Soit un excédent de fonctionnement de :
193 588.49 €

Investissement

Dépenses : 217 883.92 €

Recettes : 108 771.52 €

Soit un déficit d'investissement de :
109 112.40 €

Résultat global : 84 476.09 €

SUBVENTION ANIMATEUR SPORTIF 2025

Monsieur le Maire propose de verser au FCHBR une subvention concernant l'animateur sportif d'un montant de **12 444 €**. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette proposition.

RESTRUCTURATION ET EXTENSION DE L'ECOLE HENRI MATISSE : AVENANT N° 3 ET 4 AU MARCHE DE TRAVAUX AVEC L'ENTREPRISE CF CONSTRUCTIONS, TITULAIRE DU LOT 2

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants n° 3 et 4 au lot 2 (déconstruction, gros-œuvre) avec l'entreprise CF Constructions d'un montant total de 3 660.27 € HT.

EGLISE : REMPLACEMENT DES VITRAUX DU CLOCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les vitraux actuels du clocher sont détériorés et présentent un danger pour la sécurité des personnes. Ces vitraux datent de la construction du clocher dans les années 1950.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le devis de l'entreprise Helmbold d'un montant de 40 943.79 € HT.

CIMETIERE : CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA REPRISE TECHNIQUE DES CONCESSIONS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'offre de la société ELABOR (21) pour la reprise technique de 45 concessions et la réalisation de plans pour un montant total de 31 607 € HT.

CONTROLE DES HYDRANTS : NOUVELLE CONVENTION

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention de contrôle des hydrants avec la SAUR pour la période 2025-2027.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2025 DUE PAR ORANGE

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'encaissement de la redevance d'occupation du domaine public routier due par ORANGE pour l'année 2025, d'un montant de **2 694.49 €**.

Séance du 31 mars 2025

PRESENTS : PIOT Marcel, JACQUEMIN Bruno, ROBERT Sonia, CORMIER René, ESNAULT Alain, BOUVIER Stéphanie, CITRÉ Laurent, GROSDIDIER Steven, RONCIERE Lydie, RIOU-LEBRET Pierre-Yves.

Absents excusés : CARRIC Julie et DAUMER Mickaël

Absents : LEROUX Béatrice, GARZETTA Jean-Pierre, MONTIER-COSSON Patrice et PRIÉ Cathy

Secrétaire de séance : BOUVIER Stéphanie

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2025

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2025

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 36.06 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 41.93 %
- taxe d'habitation (TH) : 13.24 %

AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter un montant de 900 000 € à l'article 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2025 de la commune.

BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2025 de la commune, équilibré en recettes et en dépenses par section comme suit :

Section de fonctionnement : **1 277 000 €**

Section d'investissement : **2 269 000 €**

BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'assainissement collectif qui s'équilibre en dépenses et recettes à **290 000 €** pour la section d'exploitation et à **283 469 €** pour la section d'investissement.

BUDGET PRIMITIF 2025 LOTISSEMENT DE LA MARRE BOUTIER

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif du lotissement qui s'équilibre en dépenses et

recettes à **214 118 €** pour la section de fonctionnement et à **109 112.40 €** pour la section d'investissement.

SUBVENTIONS 2025

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité pour l'année 2025 l'ensemble des propositions suivantes. Monsieur Laurent CITRÉ s'abstient concernant le vote de la subvention à l'ACCA.

Association communales	
ACCA	400 €
ACCA bracelets sangliers	240 €
APEL école Saint Joseph	837.50 €
APEL voyages	615 €
Amis de l'école publique	1 162.50 €
Amis école publique voyages	915 €
Club du Bon' Accueil	400 €
Comité d'Animation	400 €
OGEF fournitures scolaires	2 680 €
Stock Cars Club	400 €
Tennis de Table Granit Bleu	400 €
Palets Club Bonnemain	400 €
Les Mains Unies	400 €
Association extra communales	
Football Club Haute Bretagne Romantique	1 044 €
Comice agricole canton de Combours	1 122 €
Office des Sports de la Bretagne Romantique	1 558 €
Prévention Routière	50 €
MFR Hédé	200 €
Lycée Jean-Baptiste le Taillandier	100 €
Réseau Initiative Pays de Saint Malo	300 €

Concernant la destruction des ragondins sur les lagunes de l'assainissement collectif, le Conseil Municipal accepte de verser directement une subvention de 200 € à Monsieur Yannick HEUZÉ, piégeur agréé. Cette subvention sera imputée sur le budget annexe assainissement collectif.

ALIENATIONS CHEMINS RURAUX LA BIDONNAIE

Le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'enquête publique préalable à l'aliénation de chemins ruraux plus affectés à l'usage du public au lieu-dit la Bidonnaie.

DELIBERATION INSTAURANT LE PERMIS DE DEMOLIR SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le permis de démolir, outre sa fonction d'outil de protection du patrimoine, permet d'assurer un suivi de l'évolution du bâti et qu'il est donc dans l'intérêt de la Commune de soumettre a permis de démolir tous travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction sur son territoire.

Le conseil municipal décide par 6 voix pour et 4 abstentions (Sonia ROBERT, Stéphanie BOUVIER, Steven GROSDIDIER et Lydie RONCIERE) d'instaurer le dépôt d'un permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal ; à l'exception des démolitions définies à l'article R.421-29 du code de l'urbanisme.

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE : CONVENTION DU RESEAU DES BIBLIOTHEQUES ENTRE LA CCBR ET LES COMMUNES - VALIDATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la nouvelle convention pluriannuelle de partenariat 2025-2030 entre la Communauté de Communes Bretagne Romantique et la Commune. Parmi les évolutions majeures figure **l'instauration de la gratuité** pour l'adhésion au réseau des bibliothèques à compter du 1^{er} mars 2025, une mesure destinée à favoriser l'accès à la culture pour tous les publics.

